

COMPTE-RENDU

Association des Conseillères et Conseillers municipaux
de la Métropole de Lyon et du Nouveau Rhône

ASSEMBLEE GENERALE DU 19 MARS 2016 - MUSEE AFRICAIN DE LYON

Le Samedi 19 mars 2016, à 9h00, les adhérent-e-s de l'Association des Conseillères et Conseillers Municipaux de la Métropole de Lyon et du Nouveau Rhône (ACMR), se sont réunis au Musée Africain, 150 Cours Gambetta, dans le 7^{ème} arrondissement de Lyon, afin de tenir l'Assemblée Générale annuelle de leur association.

Les travaux débutent par un mot d'introduction de M. RICHAUD, Père de la Société des Missions Africaines. M. RICHAUD rappelle la fondation du musée Africain par le Père PLANQUE, suite à la volonté exprimée par Monseigneur MARION BRESILLAC. 90% des objets ont été ramenés par les pères, le reste étant principalement constitué de dons. Le musée était géré par des hommes d'église jusqu'en 2012, avant d'en laisser la direction à des laïcs via une association de gestion.

A la suite du mot d'accueil de M. RICHAUD, l'Assemblée Générale débute en présence de 48 membres de l'association.

La Présidence de séance est assurée par Mme Sylvie PRIVAT, en sa qualité de Présidente de l'ACMR, et le Secrétariat de séance par M. Julien RANC, en sa qualité de Secrétaire de l'ACMR.

Sylvie PRIVAT fait part à M. RICHAUD de la joie des membres de notre association d'être accueillis dans ce musée qu'il faut faire connaître et faire découvrir au grand public. Elle assure M. RICHAUD de la présence de notre association à ses côtés pour permettre la sauvegarde de cette institution lyonnaise.

Sylvie PRIVAT fait part des excuses des Parlementaires, du Maire de Lyon ainsi que de celui du 7^{ème} arrondissement, des Conseillers régionaux et Départementaux. Elle remercie Mme Claire PEIGNE, Présidente de l'Association des Maires de France du Rhône, ainsi que Mme Christine AGARRAT, Conseillère départementale, et Mme FRIEH, de l'AMACOR.

La parole est donnée à Mme PEIGNE qui exprime son plaisir d'être présente à notre Assemblée Générale, où elle retrouve beaucoup d'amis et de nouveaux visages. Elle salue l'initiative de l'ACMR et fait part de son plaisir de voir que les élus sont toujours autant intéressés par leur mandat. Nos deux associations ont les mêmes



enjeux : l'accompagnement des élus locaux. Le mandat municipal est le plus difficile, surtout au regard du contexte institutionnel en constante évolution et il n'est pas toujours facile d'assurer les mêmes missions d'intérêt général avec une baisse de moyens.

Sylvie PRIVAT reprend la parole pour introduire l'Assemblée Générale. 2015 a été une année riche politiquement avec deux élections. L'ACMR a dû en plus jongler avec les vacances et adapté son calendrier de formations en fonction de ces divers impératifs. Elle a également revu une partie de ces outils : la newsletter a évolué, la distribution de celle-ci se fait par e-mail et est en hausse. Le site internet rassemble près de 45 000 visites annuelles. L'ACMR a également organisé plusieurs visites d'études, à Paris avec une visite du Sénat aux côtés de Mme DI FOLCO, Sénatrice, puis un passage par le Ministère des Affaires Etrangères. Le prochain voyage conséquent aura lieu à Lisbonne les 6, 7 et 8 octobre 2016.

Sylvie PRIVAT remercie enfin les administrateurs pour leur investissement, leurs conseils et leur mobilisation dans les prises de décisions.

L'ordre du jour appelle un compte-rendu de chacune des commissions.

Commission formations

Florence BOCQUET, Vice-présidente de l'ACMR en charge des formations, procède au bilan 2015 des formations :

- 29 mai - Formation sur le PLU et PLUH à Lentilly
- 12 juin - Formation sur le CCAS à Neuville-sur-Saône
- 20 novembre - Formation sur la prise de parole en public à Sathonay Camp

Florence BOCQUET annonce également la liste des formations pour 2016 :

- 11 mars - Formation sur la prise de parole en public niv.2 à Neuville-sur-Saône
- 29 avril - Formation sur le budget à Saint-Laurent-de-Mure
- 3 juin - Formation sur la loi NOTRe à Meyzieu
- 4 novembre - Formation sur le bon usage des réseaux sociaux

Florence BOCQUET informe les membres qu'ils ne doivent pas hésiter à faire part de leurs souhaits de formation afin qu'ils soient intégrés au calendrier. L'ACMR n'a pas pu organiser autant de formations qu'elle le souhaitait en 2015, mais 2016 va être une année beaucoup plus riche. D'autres formations seront ajoutées en fonction de l'actualité, des



nécessités et des attentes. Florence BOCQUET remercie enfin les communes qui nous accueillent.

Commission voyages/visites d'études

Martine MAURICE, Vice-présidente de l'ACMR déléguée aux voyages et visites d'études, revient sur les visites faites en 2015 :

- Samedi 14 mars - Assemblée générale à Villeurbanne, visite du TNP par M.SCHIARETTI, Directeur (40 personnes) suivi d'un repas à la brasserie du TNP.
- Mardi 8 avril - Visite du Sénat, délégation reçue par Catherine DI FOLCO, Sénatrice et Maire de Messimy, suivi d'un passage par le Ministère des Affaires étrangères (salons) pour clôturer la journée (30 personnes).
- Jeudi 2 juillet - Conseil d'Administration au musée Claude Bernard de Saint-Julien.
- Jeudi 8 octobre - Visite de l'Aéroport de Saint-Exupéry (20 participants).
- Jeudi 10 décembre - Repas convivial de fin d'année Restaurant l'Endroit de Confluences (30 participants).

Martine MAURICE fait part aux adhérents des visites prévues pour 2016 :

- Vendredi 27 mai - Visite de la centrale du Bugey
- 6/7/8 octobre - Voyage institutionnel d'études à Lisbonne - Prix 750 euros
- Visite du stade de l'OL en novembre - A l'étude pour l'instant
- Repas de fin d'année en décembre - A l'étude avec la commission

Martine MAURICE précise que le voyage à Lisbonne est une visite institutionnelle et non un voyage d'agrément. Il reste quelques places. Il est organisé avec l'agence Selectour et le vol se fera sur la compagnie nationale TAP.

Commission communication

Séverine FONTANGES, Vice-présidente, fait part des bons résultats obtenus par le site avec 45 000 visites annuelles soit 110 visites par jour.



Le site va prochainement être réaménagé pour être modernisé.

Sur 2015, on comptabilise 2 589 332 vues de pages.

La Newsletter, auparavant envoyée sous version papier, connaissant trop de déperdition, un envoi par e-mail aux mairies est désormais réalisé. Beaucoup de mairies jouent le jeu et envoient ensuite à leurs conseillers municipaux via les secrétariats ou les chargés de communication. L'économie obtenue par l'ACMR est importante puisque s'exonérant de frais d'impression et de diffusion postale.

L'association va également être présentée dans les Conseils municipaux. Les maires vont être sollicités en vue de nous accueillir à ces occasions pour une courte présentation en séance.

Rapport financier

Francine MICHON, Trésorière, revient sur les finances de l'association. Celles-ci sont saines. Une économie importante a été faite sur les frais d'affranchissement et les enveloppes/impressions.

COMPTE DE RESULTAT			
PRODUITS D'EXPLOITATION		CHARGES D'EXPLOITATION	
Prestations de services		Autres achats et charges externes	
Formations	2 700,00	Fourniture de bureau + photocopies	596,23
Remboursement divers	798,39	Assurance multirisques	393,52
		Honoraires comptables	552,00
		Inscription Congrès Maires	90,00
Subventions d'exploitation		Formations	2 764,10
Subventions communes	2 045,00	missions réception	780,00
Subventions diverses (don)	100,00	Affranchissements divers	174,50
		Voyage et déplacement	2 284,29
		Frais convocation assemblée générale	125,61
Autres produits		Internet + charte	904,84
Cotisations adhérents	1 760,00	Frais financiers (CB + frais relevés et tenue de compte)	113,59
Voyage Sénat	2 300,00		
Total des produits d'exploitation	9 703,39	Total des charges d'exploitation	8 778,68
		RESULTAT D'EXPLOITATION	924,71
		RESULTAT FINANCIER (produits financiers)	65,21
		RESULTAT DE L'EXERCICE	989,92

Association des Conseillères et Conseillers municipaux
de la Métropole de Lyon et du Nouveau Rhône



BUDGET PREVISIONNEL 2016			
PRODUITS D'EXPLOITATION		CHARGES D'EXPLOITATION	
Prestations de services		Autres achats et charges externes	
Formations	2 500,00	Fourniture de bureau + photocopies	500,00
Remboursement divers	500,00	Assurance RCE 01/03/2016 - 28/02/2017	404,41
		Honoraires comptables	450,00
Subventions d'exploitation		Formations	
Subventions communes	2 000,00	missions réception	2 700,00
Subventions diverses (don)	100,00	Affranchissements divers	800,00
		frais de déplacement	170,00
		voyage Lisbonne	150,00
Autres produits		voyage Lisbonne	
Cotisations adhérents	1 700,00	Frais convocation assemblée générale	18 750,00
Voyage Lisbonne	18 750,00	Internet + charte	130,00
		Frais financiers (CB + frais relevés et tenue de compte)	950,00
			120,00
Total des produits d'exploitation	25 550,00	Total des charges d'exploitation	25 124,41
		RESULTAT D'EXPLOITATION	425,59
		RESULTAT FINANCIER (produits financiers)	50,00
		RESULTAT DE L'EXERCICE	475,59

Association des Conseillères et Conseillers municipaux
de la Métropole de Lyon et du Nouveau Rhône

L'ensemble des rapports ayant été entendus par les présents, Julien RANC procède à la mise aux voix :

- Les rapports d'activités des commissions sont adoptés à l'unanimité des présents et représentés ;
- Le rapport financier est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Sylvie PRIVAT remercie les adhérents pour leur confiance.

*

L'ordre du jour appelle une présentation de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).



La parole est donnée à Mme Isabelle MAISTRE, Adjointe au Maire de Bourg-en-Bresse et chargée de cours à l'Université Lyon II, ainsi que M. Soel DIAB, diplômé de l'IEP de Grenoble et responsable de l'action sociale du CCAS de la ville de Vénissieux.

Mme MAISTRE et M. DIAB rappellent que cette intervention n'est qu'un avant-goût de la formation qu'ils dispenseront en juin prochain sur le même sujet. Ils proposent aux présents de leur faire part des éventuels questionnements complexes auxquels des réponses détaillées seront apportées lors de la formation.

Nos intervenants opèrent tout d'abord un détour socio-historique en revenant sur les grandes lois de décentralisation : Defferre (1982), Raffarin (2003) et enfin la NOTRe considérée comme un acte III de la décentralisation.

Ils décrivent la montée en compétences des collectivités initiée par Gaston DEFERRE et la création d'une autorité exécutive locale en lieu et place du seul préfet. Ainsi que la phase de contractualisation qui permet d'adapter les politiques publiques et lancés des partenariats entre les collectivités et l'Etat sur des diagnostics partagés.

La Loi d'Orientation des Lois de Finance (LOLF) de 2001 est également considérée comme un temps très important, puisqu'elle impose une logique d'attribution de moyens à atteindre et répond plus d'une logique privée de pilotage et d'évaluation. Une LOLF qui a également assoupli les conditions de recrutement dans la fonction publique.

Nos intervenants reviennent également sur les débuts de l'expérimentation locale initiés par Jean-Pierre RAFFARIN, l'Etat ne jouant plus le rôle de prescripteur mais laissant faire et catalysant les actions avant d'uniformiser ou non à l'échelle nationale sur la base de l'expérimentation locale.

Ils reviennent également sur les principaux transferts de compétences accordés alors à la région, le département, et sur la notion de chef de file, qui ne signifie pas l'introduction de hiérarchie entre les collectivités.

Avec la loi NOTRe, le paysage change profondément. Elle s'inscrit néanmoins dans la continuité avec une réforme en trois volets : celle de la MAPTAM (affirmation des métropoles), la fusion et consolidation des régions, puis la loi NOTRe.

L'objectif de cette nouvelle loi est de clarifier les compétences et consolider la notion de chef de file, tout en maintenant des compétences partagées. La clause de compétence générale, déjà en partie supprimée par la réforme du 16 décembre 2010, l'est avec la loi NOTRe pour le Département et la Région seulement.

La rationalisation de la carte intercommunale n'est pas un fait nouveau (déjà opéré il y a plusieurs années avec l'abaissement du seuil pour constituer une communauté urbaine ou encore la création de nouvelles compétences obligatoires), mais avec NOTRe une vitesse supérieure est passée.



La NOTRe devait initialement comporter 32 articles elle en dispose, après discussion parlementaire, de 136.

Les 4 points clefs de la loi notre sont donc : le renforcement des régions, le renforcement des intercommunalités (seuil à 15 000 au lieu de 5 000 habitants), la suppression de la clause générale de compétence, et l'amélioration de la transparence dans la gestion des collectivités territoriales.

A la suite de cet exposé, une série de questions aux intervenants est notée pour augmenter le contenu de la formation de juin dispensée aux adhérents.

*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale annuelle est close à 12h00 et les adhérents sont invités à se diriger au sein du musée pour une visite guidée.

Sylvie PRIVAT
Présidente

Julien RANC
Secrétaire

